R E P O R T R E S U M E S

ED 011 655 AL 000 259

SUR UNE REGLE DE "CACAPHONIE" (ON A RULE OF "CACAPHONY").

BY- GROSS, MAURICE
CENTRE NAT. RECHERCHE SCIENTIFIQUE, PARIS (FRANCE)

PUB DATE MAR 67

EDRS PRICE MF-$0.09 HC-$1.40 35P.

DESCRIPTORS- *TRANSFORMATION THEORY (LANGUAGE), TRANSFORMATIONS (LANGUAGE), LINGUISTIC PATTERNS, *FRENCH, MORPHEMES, *PHRASE STRUCTURE, GRAMMAR, NOMINALS, DETERMINERS (LANGUAGES), SECTION D' AUTOMATIQUE LINGUISTIQUE ET DOCUMENTAIRE, PARIS

A TRANSFORMATIONAL ANALYSIS OF MODERN FRENCH GRAMMAR IS SIMILAR TO THE "RULE OF CACAPHONY" PROPOSED BY PORT-ROYAL GRAMMARIANS TO AVOID BAD PRONUNCIATION. BY MEANS OF CERTAIN REWRITE RULES, THE CORRECT USAGE OF THE PARTITIVE (DE) CAN BE TAUGHT AND EXPLAINED MORE SIMPLY THAN WAS POSSIBLE USING THE TRADITIONAL METHOD. THE RULE OF CACAPHONY (RC) IS VERY USEFUL IN THE STUDY OF NOUN DETERMINERS AND NOUN COMPLEMENTS, AND REVEALS SOME IMPORTANT NOTIONS ABOUT NOMINAL GROUPS AS FUNCTIONS OF THEIR DETERMINERS AND OF THEIR GRAMMATICAL ROLES IN THE SENTENCE. THE DETERMINERS ARE LIMITED TO THREE CLASSES--(1) THE DEFINITE ARTICLE, (2) POSSESSIVE AND DEMONSTRATIVE ADJECTIVES, AND (3) CARDINAL NUMBERS AND THE FOLLOWING INDEFINITES--THE PLURAL INDEFINITE ARTICLE "DES" (DE LES) AND THE PARTITIVES "DE LA" (DE L') AND "DU" (DE LE OR DE L'). TRANSFORMATION THEORY CAN ALSO BE APPLIED TO NOMINALIZATIONS FROM VERB TO NOUN FORMS, TO PASSIVE CONSTRUCTIONS, AND TO THE STRUCTURING OF ADVERBIAL PHRASES. THIS ARTICLE IS PUBLISHED IN THE FRENCH JOURNAL "ART," NUMBER 4, MARCH 1967. (FB)

ED011655

Art/nº 4/Mars 1967/M. Gross

SUR UNE REGLE DE "CACOPHONIE"

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
OFFICE OF EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL OFFICE OF EDUCATION POSITION OR POLICY.

Maurice GROSS

Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Aix-Marseille

et Section d'Automatique Linguistique et Documentaire

Institut Blaise Pascal, C.N.R.S.

AL 000 259

La nature des problèmes soulevés par les grammairiens rationalistes des XVIIè et XVIIIè siècles est extrêmement proche de celle des préoccupations des grammairiens transformationalistes (Chomsky [1], [2]; Harris [2]). Nous développons, en le prolongeant, un exemple de règle donné dans la Grammaire Générale et Raisonnée de Port-Royal, et mentionné par Chomsky [2], à cet effet, nous nous plaçons dans le cadre de ces théories transformationnelles.

Nous employons principalement les notations de Chomsky [1], avec certaines modifications inspirées de Chomsky et Schützenberger et de Harris [1]; c'est ainsi que pour les règles de réécriture de la grammaire, nous utilisons le signe :
= au lieu du signe :⟶; le signe + est à interpréter comme une disjonction :

$$\underline{GN} = \underline{Dét\ N} + \underline{Dét\ Adjectif\ N}$$

remplace :

$$\underline{GN} \rightarrow \underline{Dét\ N}$$

ou :

$$\underline{GN} \rightarrow \underline{Dét\ Adjectif\ N}\ ;$$

De telles équations ou règles, sont des règles de Chomsky (C-règles, ou règles "context-free"). Nous n'utiliserons la flèche :⟶ que pour les règles de transformations.

Les parenthèses indiquent la concaténation (notée comme produit de facteurs) des différents symboles ou morphèmes, l'expression :

$$GN = \underline{(le + un)\ (garcon + chapeau)}$$

correspond aux quatre groupes nominaux obtenus en effectuant le produit :

$$\underline{le\ garçon},\ \underline{le\ chapeau},\ \underline{un\ garçon},\ \underline{un\ chapeau}.$$

Le symbole $\underline{\emptyset}$ est utilisé pour des éléments zéro (préposition zéro, ...).

1. Distribution des déterminateurs.

Par déterminateur (Dét) nous entendons : les articles définis, les adjectifs démonstratifs et possessifs, les numéraux cardinaux et les indéfinis ; nous nous intéresserons plus particulièrement à certains indéfinis :

- l'indéfini pluriel : des (de les)
- les partitifs : de la (de l') et du (de le, ou de l').

Nous considérons que les trois déterminateurs ont une nature identique : ils sont formés de la préposition de et d'un article défini générique (Artg) , nous les qualifierons tous trois de partitifs.

Nous étudierons la distribution des groupes nominaux (GN) en fonction du déterminateur qu'ils comportent, et de leur rôle grammatical dans la phrase.

Nous écrirons[1] :

(A) | GN = Dét N
Dét = le + la + les + ce + ... + son + ... + un + deux + ... + certains + ... + du + de la + des.

1.1. Sujets.

Le sujet, GN, dans :

GN arrive.

possède la forme générale (A), les phrases :

(le + ce + ton + un) plombier arrive.
(deux + certains + des) maçons arrivent.
(cette + de l') eau arrive.

sont toutes correctes.

1.2. Compléments directs.

Si nous considérons le complément direct GN de :

Jean voit GN.

il possède la forme générale (A), où tout déterminateur Dét est permis : toutes les phrases :

Jean voit (le + ce + son + un) chapeau.
Jean voit (quatre + plusieurs + des) dames.
Jean voit (le + ce + du) sable.

sont acceptables.

1.3. Compléments indirects en à.

Le complément GN qui apparait dans :

Jean pense à GN.

possède la forme (A), toutes les phrases :

Jean pense à (la + cette + sa + une) voisine.
Jean pense à (trois + divers + des) gâteaux.
Jean pense à (cette + de l') eau.

sont acceptables.

Remarques. Dans les trois cas que nous venons d'examiner, les verbes étaient choisis de façon à ne pas imposer de contraintes sévères sur les classes de substantifs dont nous étudions les déterminateurs, nous avons évité des verbes tels que étonner dont le GN complément direct est fortement contraint

ainsi, des phrases comme :

* Jean tonne du sable.

sont inacceptables par suite de la présence du substantif sable qui est non humain, le déterminateur du n'intervient pas directement dans ce phénomène.

Dans les cas précédents (§ 1.1, § 1.2, § 1.3) nous pouvons utiliser les règles (A), il en serait de même à l'intérieur de groupes prépositionnels tels que : sur GN, pour GN, par GN, vers GN, etc., dans les exemples qui suivent, la situation est différente.

1.4. Compléments indirects en de.

Le complément GN qui apparait dans :

Jean parle de GN.

possède la particularité suivante : seuls les déterminateurs Dét non partitifs sont permis ; nous avons :

Jean parle de (la + cette + sa + une) femme.
Jean parle de (douze + plusieurs) chapeaux.

mais :

* Jean parle de (du sable + de la soupe + des chevaux).

Par contre nous avons la possibilité nouvelle : substantif sans déterminateur :

Jean parle de (sable + soupe + chevaux),

ce qui n'était pas le cas pour les autres fonctions de GN que nous avons étudiées :

* Dame arrive.
* Jean voit (chapeau + dames).
* Jean pense à (dame + chapeaux).

Ce phénomène n'est pas limité aux compléments indirects en de, on le retrouve associé à toutes les fonctions grammaticales dans lesquelles la préposition de intervient devant un GN, comme par exemple dans :

(à la place + au lieu) de GN,
un (morceau + certain nombre) de GN,
à partir + au moyen + à la manière) de GN,
en fonction de GN ,

ainsi qu'en relation avec divers prédéterminateurs (§ 5).

Pour décrire les observations précédentes, nous pouvons utiliser la grammaire suivante dont les règles se séparent en deux ensembles :
- d'une part :

(I)
si : $Prép_1$ = Ø + à + par + pour + sur + vers + avec + chez + ...
alors : $Prép_1$ GN = $Prép_1$ $Dét_1$ N
avec : $Dét_1$ = le + la + les + ce + ... + son + ... + un + deux + ... + certains + du + de la + des

- d'autre part :

(II)

si : $\underline{Prép_2 = de}$

alors : $\underline{de\ GN = de\ Dét_1\ N}$

avec : $\underline{Dét_2 = le + la + les + ce + \ldots + son + \ldots + un + deux + \ldots + certains + \emptyset}$

Il est donc nécessaire , pour traiter le seul cas des groupes prépositionnels de type : de GN, de disposer d'un ensemble de règles spéciales, ce fait explicite le caractère exceptionnel de la préposition de [2] .

Au lieu d'utiliser la grammaire (I)-(II) pour décrire les groupes nominaux, nous proposons la solution suivante :

- d'une part l'ensemble de règles de composition :

(B)

$\underline{Prép = de + \emptyset + à + par + pour + sur + vers + avec + chez + \ldots}$

$\underline{Prép\ GN = Prép\ Dét\ N}$

$\underline{Dét = le + la + les + ce + \ldots + son + \ldots + un + deux + \ldots + certains + du + de\ la + des}.$

qui décrit comme acceptables, les groupes nominaux prépositionnels :

$\underline{de\ GN = de\ du\ N + de\ de\ la\ N + de\ des\ N}$

qui ne peuvent se rencontrer en français;

- d'autre part pour corriger cet effet, la règle de transformation :

$[RC]$: $\underline{de\ de\ Artq \longrightarrow de}$

avec :

$\underline{Artq = le + la + les}.$

La grammaire (I)-(II) est équivalente à la grammaire (B)- [RC] ; ce sont deux solutions qui permettent de décrire de manière adéquate les faits observés. Nous pouvons remarquer que dans le cas (B)- [RC] la préposition de ne constitue plus une exception par rapport aux règles qui définissent la composition des groupes nominaux (ce qu'elle était dans la solution (I)-(II)), de reste exceptionnel, mais pour une autre raison : la règle [RC] ne peut s'appliquer qu'à cette préposition.

Nous allons montrer qu'en faisant l'hypothèse que le français doit être décrit au moyen de règles transformationnelles, et nous verrons que cette hypothèse est très naturelle, nous sommes conduits à adopter la description (B)- [RC] plutôt que la description (I)-(II) ; nous étudierons diverses constructions qui nous amènerons à cette conclusion.

Le raisonnement et les faits que nous venons de donner ne font que reproduire, à l'intérieur de théories transformationnelles, une analyse donnée par les grammairiens de Port-Royal ; après avoir examiné diverses possibilités de combinaisons de cas et de déterminateurs, les auteurs concluent :

> " Il est donc visible que selon cette analogie, le génitif plurier devoit êstre formé de mesme, en adjoûtant de, à des, ou de ; mais qu'on ne l'a pas fait pour vne raison qui fait la pluspart des irrégularitez des Langues, qui est la cacophonie ou, mauvaise prononciation. Car de des et encore plus de de, eût trop choqué l'oreille et elle eust eu peine à souffrir qu'on eust dit :
>
> Il est accusé de des crimes horribles.
>
> ou
>
> Il est accusé de de grands crimes."

Bien que nous appelions la règle que nous employons : règle de cacophonie : [RC], nous ne suivrons pas les auteurs dans leur interprétation strictement phonologique de la règle, en effet dans les phrases :

Il demande de la bière.
Je lui ai dit de déjeuner.
Je lui ai dit de demander cela à Pierre.

les séquences /dədə/ et /dədə/ ont un statut peu clair : mais elles peuvent être acceptables :

2. Passifs avec agent en de.

Un certain nombre de verbes ont une forme passive où l'agent, au lieu d'être formé au moyen de la préposition par, se présente avec la préposition de :

Tout le monde aime Marie.
→ Marie est aimée de tout le monde.

Nous formulerons la règle de la manière suivante, qui correspond à la description "naïve" de la grammaire traditionnelle :

[passif] : GN_1 T V GN_2
→ GN_2 T Cop ppV de GN_1

où T est le temps, Cop la copule (être), pp l'affixe du participe passé [3].

Cette règle s'applique à l'exemple ci-dessus, avec :

GN_1 = tout le monde, T = présent, V = aimer, et GN_2 = Marie;

elle s'appliquerait également si $\underline{GN_1}$ comportait les déterminateurs :

le, la, les, ce, ..., son, ..., certains,

mais elle ne peut s'appliquer lorsque $\underline{GN_1}$ = des N ; la règle [passif] appliquée à :

(1) Des personnes que nous connaissons bien aiment Marie.

fournirait la forme :

(2) * Marie est aimée de des personnes que nous connaissons bien.

La règle [passif] présente donc une exception dans le cas où Dét = des ; cette exception ne s'observe pas avec le passif en par qui obéit à une règle quasi identique.

Les transformations doivent s'appliquer à des phrases munies de leur structures, les déterminateurs y figurent donc lors de l'application du [passif] ; pour éliminer des séquences comme (2), nous pourrions scinder la règle [passif] en deux règles qui dépendraient du type de déterminateur du sujet $\underline{GN_1}$. Une autre solution s'offre à nous, qui consiste à convenir que [passif] s'applique en toute généralité et conduit à des séquences incorrectes telles que (2), mais que la règle [RC] s'applique alors, régularisant la situation :

[RC] appliquée à (2) fournit :

Marie est aimée de personnes que nous connaissons bien.

qui est bien la forme passive qui correspond à (1), comme le sens le confirme.

3. Nominalisations.

Les processus de nominalisations généralisent à la syntaxe, les processus de dérivation de la morphologie: par exemple au lieu de considérer que le substantif achat dérive du verbe acheter, nous dirons qu'il existe une transformation

d'une phrase dont le verbe principal est acheter, en un groupe nominal dont le substantif principal est achat, nous écrirons par exemple :

Tu achètes ces livres.
⟶ ton achat de ces livres.

D'une manière plus générale, nous utiliserons la règle :

Pron T V GN
⟶ Adjposs Vn de GN.

Pron est le pronom sujet, il devient adjectif possessif (Adjposs) ; le verbe V reçoit un suffixe nominalisateur n ; la préposition de est introduite devant l'objet direct qui devient ainsi complément du nom : Vn.

Nous retrouvons le même problème que précédemment : la règle fournit un résultat correct quand le déterminateur de GN n'est pas partitif, sinon nous obtenons :

Tu achètes des livres.
⟶ * Ton achat de des livres.
Tu achètes du pain.
⟶ * Ton achat de du pain.
Tu achètes de la bière.
⟶ * Ton achat de de la bière.

Comme précédemment la règle de cacophonie [RC], en s'appliquant aux formes incorrectes ci-dessus, régularise une situation exceptionnelle et fournit le résultat prévu :

Ton achat de (livres + pain + bière).

Il existe d'autres types de nominalisations, comme par exemple dans le cas de verbes intransitifs :

Jean arrive.
→ l'arrivée de Jean,

où le sujet devient complément de nom ; nous pouvons employer pour décrire cet effet, une règle du genre :

GN T V
→ Art Vn de GN,

qui exprime qu'un article défini (Art) et de sont introduits, et que le sujet GN devient complément du nom Vn.

Toute l'argumentation précédente se transpose à nouveau ici, lorsque le sujet est de type partitif, ce qui confirme une fois de plus l'intérêt de la règle [RC].

Il existe un certain nombre de phénomènes, qui, quoique très proches de ceux que nous venons de décrire, ne constituent pas à première vue des cas d'application de la règle [RC] ; cependant ces phénomènes soulèvent le problème de la généralisation de cette règle.

4. Négation.

La négation (ne...pas) peut se décrire transformationnellement de la manière suivante :

[nég] : GN T V ∩
→ GN ne T V pas ∩

ne et pas sont insérés de part et d'autre du verbe (avec son temps T) ∩ représente une séquence de compléments éventuellement présents.

La règle formulée ainsi est très générale, mais elle possède néanmoins des exception : lorsque ⌒ comporte un complément d"objet direct" dont le déterminaur est partitif nous retrouvons un phénomène bien connu : les formes négatives qui correspondent aux trois phrases :

J'ai (du pain + de la bière + des ennuis).

sont respectivement :

Je n'ai pas de (pain + bière + ennuis).

tandis que la règle [neg] conduit, elle, aux phrases :

Je n'ai pas (du pain + de la bière + des ennuis).

qui ne sont acceptables qu'avec un sens très différent qui sous-entend un second membre de phrase marquant une opposition :

Je n'ai pas de la bière, j'ai du vin.

où d'ailleurs de la bière et du vin sont marqués par un accent contrastif ; ceci rend la phrase précédente strictement équivalente à la phrase :

Ce n'est pas de la bière que j'ai, c'est du vin que j'ai.

Les phrases négatives sont en général ambigües (avec ou sans second membre contrastif) ; nous nous limitons ici aux phrases les plus simples ; la transformation négative se comporte donc de manière exceptionnelle dans le cas de compléments d'objet direct partitifs, pour relier les phrases :

Jean a de l'argent.

et :

Jean n'a pas d'argent.

en plus de l'insertion de ne-pas opérée par [neg], il faut procéder à l'effacement de l'article générique : Artg. La règle :

Artg → Ø

est apparentée à la règle [RC], mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une règle d'exception qui ne s'applique qu'à ce seul cas et qui, par conséquent, porte toutes les marques de l'arbitraire. Il existe a priori, plusieurs moyens de porter remède à cette situation.

4.1. Insertion de : ne pas...de.

Ce moyen consiste à insérer :

ne...pas de,

plutôt que :

ne...pas.

Ainsi la phrase :

Jean a du vin.

deviendrait :

* Jean n'a pas de du vin,

la règle [RC] s'y appliquerait telle que nous l'avons définie par ailleurs, et elle conduirait au résultat recherché :

Jean n'a pas de vin.

Une telle analyse possède une contrepartie : elle fait correspondre à :

Jean aime sa maison.

la séquence :

* Jean n'aime pas de sa maison.

Il nous faut donc utiliser la règle : de $\rightarrow \emptyset$ pour obtenir la phrase réelle :

Jean n'aime pas sa maison.

et nous n'aurions fait que déplacer la difficulté, puisque nous avons créé cette nouvelle règle sans aucune autre motivation. Cependant il existe des cas où l'introduction de : ne pas...de semble avoir effectivement lieu, nous avons :

Jean n'a pas dormi de la nuit.

mais :

* Jean a dormi de la nuit.

Nous pourrions prendre comme forme de départ :

Jean a dormi la nuit.

insérer ne pas...de :

Jean n'a pas dormi de la nuit.

et peut-être effacer de :

? Jean n'a pas dormi la nuit.

Ce dernier effacement serait facultatif, alors qu'avec des compléments autres que des adverbes de temps, cet effacement serait obligatoire.

Cependant ces exemples ne sont pas déterminants pour la raison que les phrases n'ont pas des significations strictement équivalentes, ainsi :

(1) : Il n'est pas venu de l'année.

mais :

* Il n'est pas venu l'année.

Pour conserver le sens, il faut faire intervenir un adjectif comme présente, attaché à nuit (ou année), ou bien modifier l'article :

(1) ≠ Il n'est pas venu l'année présente.

≡ Il n'est pas venu cette année.

4.2. Effacement de l'article.

Cette solution est indépendante de la règle [RC], pour relier :

J'ai (du pain + de la bière + des ennuis).

à :

Je n'ai pas de (pain + bière + ennuis).

nous pouvons employer la règle :

Artq → Ø

qui rend exactement compte de la relation.

5. Prédéterminateurs.

Les faits précédents ne dépendent pas uniquement de la négation ne...pas. C'est ainsi que certains prédéterminateurs[4] qui possèdent des propriétés adverbiales voisines de celles de la négation, présentent des problèmes similaires.

Nous classerons ces prédéterminateurs (Prédét) en :

Prédét-positif = beaucoup + énormément + peu + trop + très peu + ...

Prédét-comparatif = autant + tant + tellement + si peu + aussi peu + plus + ...

Prédét-négatif = ne...(guère + jamais + pas + plus + ...)

Certaines combinaisons de ces Prédét sont également correctes :

Prédét = beaucoup (trop + plus) + jamais trop + plus (guère + jamais) +

Certains groupes nominaux peuvent être précédés d'un prédéterminateur :

Jean mange trop de (pain + gâteaux).

Jean mange autant de pain que de sucre.

Jean ne mange plus guère de (pain + gâteaux).

Dans tous ces exemples le nom N apparait sans déterminour. Ici encore, les deux méthodes de description proposées pour la négation sont utilisables .

5.1. Insertion de Prédét de ([insertion]$_1$).

Cette insertion a lieu devant tout GN partitif, elle s'accompagne alors de [RC] ; quand GN n'est pas partitif, la règle : de ⟶ Ø s'applique :

Jean mange (du pain + des gâteaux).

[insertion]$_1$:

⟶ * Jean mange beaucoup de (du pain + des gâteaux).

[RC] :

⟶ Jean mange beaucoup de (pain + gâteaux).

Pour des phrases telles que :

Jean admire Pierre.

nous avons :

[insertion]$_1$:

⟶ * Jean admire beaucoup de Pierre.

[de ⟶ Ø] :

⟶ Jean admire beaucoup Pierre.

Les phrases telles que :

Jean a très peu dormi de la nuit.

suggèrent l'existence d'un de, sous-jacent, ce qui pose le même problème qu'avec la négation.

5.2. Effacement de l'article.

Dans ce cas nous insérons Prédét ([insertion]$_2$) au lieu de Prédét de ([insertion]$_1$) :

[insertion]$_2$:

Jean mange (du pain + de la soupe + des gâteaux).

⟶ * Jean mange beaucoup (du pain + de la soupe + des gâteaux).

[Artq ⟶ Ø] :

⟶ Jean mange beaucoup de (pain + soupe + gâteaux).

6. Formalisation et généralisations.

La formalisation de la règle :

[RC] : de de Artq → de

soulève immédiatement la question suivante : Artq ainsi qu'un de sont réduits à : Ø, quel est le de qui a disparu ? Autrement dit, il nous faut choisir entre les deux transformations :

$$\underset{1}{de}\ \underset{2}{de}\ \underset{3}{Artq} \rightarrow \underset{1}{de}$$

et :

$$\underset{1}{de}\ \underset{2}{de}\ \underset{3}{Artq} \rightarrow \underset{2}{de}$$

La première de ces deux règles possède divers avantages :

- elle peut s'exprimer sous la forme d'une règle contextuelle : dans le contexte gauche: de , de Artq est effacé, soit :

de Artq ⇒ Ø ; de ------;

- elle correspond à l'effacement d'un groupe naturel d'éléments : le déterminateur partitif, l'autre règle correspondrait à l'effacement d'éléments disparates ; de tels types d'effacements ont encore lieu avec les exemples qui suivent .

6.1. Réduction de complétives prépositionnelles.

Jean songe à ce qu'elle a fait cela hier.

→ Jean songe qu'elle a fait cela hier.

Jean rêve de ce qu'elle viendra.

→ Jean rêve qu'elle viendra.

la crainte de ce qu'elle vienne.

→ la crainte qu'elle vienne.

Nous avons les règles :

à ce → Ø

et :

de ce → Ø

qui effacent une préposition (à ou de) et un déterminateur (ce).

6.2. Compléments de référence.

Nous appelerons compléments de référence les groupes nominaux du type :

de GN = d'entre eux + du groupe + ...

qui, par exemple, apparaissent dans :

celui de GN qui est venu.

Les phrases :

Plusieurs étudiants sont arrivés, certains d'entre eux ont travaillé

et :

Plusieurs étudiants sont arrivés, certains ont travaillé.

peuvent avoir le même sens : certains d'entre eux et certains correspondent à une partie des étudiants mentionnés dans le premier membre de phrase ; un moyen d'expliciter ce fait consiste à prendre : * certains d'eux pour forme de base de certains, ce qui nécessite la règle :

de Pron —> Ø

qui est d'autant plus voisine des phénomènes étudiés ci-dessus, qu'il existe des raisons impératives de décrire les articles comme dérivés des pronoms . En fait la forme de base qui correspond à la fois aux articles et aux pronoms a une forme très voisine de :

ce lui

A partir de cette forme :

- Artq est obtenu par les règles :

ce → Ø

lui → le

- ce est obtenu par la règle :

lui → Ø

- d'eux est obtenu à partir de de celui par les règles :

ce → Ø

lui pluriel → eux

Il est donc possible de généraliser la règle contextuelle en écrivant :

de ce lui → Ø ; X -----

qui signifie que la forme de base est effacée dans certains contextes gauches : X ; dans les cas ci-dessus nous avons :

$$\underline{X} = \underline{de} + \underline{V_{cp}} + \underline{Dét}$$

(V_{cp} = songer + rêver + ... ; Dét = certains + plusieurs + ...,

l'intervention du contexte Dét est nécessaire puisque :

* (certains + plusieurs) d'eux

alors que :

(chacun + aucun + l'un) d'eux.

sont des formes correctes.

Cependant, si nous voulons généraliser cette règle dans d'autres directions, il nous f ut abandonner complètement la formulation [RC], et décomposer la règle en deux règles plus élémentaires, qui effacent, l'une la préposition de, l'autre l'article générique Artg ; l'effet de [RC] sera obtenu par l'application de ces deux règles.

6.3. Effacement de préposition.

Les phénomènes suivants suggèrent l'utilisation d'une règle d'effacement de la préposition de, sans que simultanément il y ait effacement d'article générique.

6.3.1. Verbes et articles partitifs.

La présence de l'article partitif dépend de la nature du verbe principal :

Je veux (du pain + des gâteaux).

* J'aime (du pain + des gâteaux).

Par contre quand l'article est générique nous avons l'inverse :

* Je veux le pain.

J'aime le pain.

De même pour les sujets de certains verbes :

* De l'argent intéresse Pierre.

L'argent intéresse Pierre.

Le conditionnel intervient dans ce phénomène, les phrases :

J'aimerais (du pain + des gâteaux).

De l'argent intéresserait Pierre.

sont naturelles.

Il est important de remarquer que les contraintes[5] que nous venons d'observer sont des contraintes opérant entre verbe et déterminateur indépendamment de la classe du nom auquel le déterminateur est attaché (dans les exemples précédents les N appartenaient à la même classe).

Une manière naturelle de décrire les différences observées consiste à dire que Artq apparait dans tous les cas, mais que certains verbes (avec leur détermination de temps), imposent l'application de la règle :

de $\rightarrow \emptyset$.

6.3.2. Pronom en.

Le pronom en est associé en général à des groupes nominaux de type de N :

J'ai parlé de cela.
$\rightarrow$ J'en ai parlé.

Cependant nous avons également :

J'ai vu un film.
$\rightarrow$ J'en ai vu un.

ou de n'apparait pas, pourtant il est nécessaire de considérer la forme de base :

* J'ai vu un de film.

à laquelle s'applique la règle : de $\rightarrow \emptyset$; ceci nous permet de rendre compte de phrases telles que :

J'en ai vu un $\neq$ de film.

où ## indique une pause et une intonation emphatique.

6.3.3. De et extraposition .

On peut démontrer que les phrases :

Faire ceci lui arrive souvent. .

et :

Il lui arrive souvent de faire ceci.

sont reliées par la transformation [extrap] (l'extraposition de Rosenbaum) qui déplace une structure de modifieur d'une position de sujet à une position de complément direct.

La phrase de départ sera :

De faire ceci lui arrive souvent.

qui, bien qu'elle puisse se rencontrer, est moins naturelle que la phrase :

Faire ceci lui arrive souvent.

obtenue de la précédente par la règle d'effacement : de -> Ø.

Par contre en position post verbale, le groupe verbal à l'infinitif, doit obligatoirement être précédé de : de :

* Il lui arrive souvent faire ceci.

Les mêmes faits se retrouvent avec les formes "emphatiques" obtenues par une transformation de détachement (Gross) :

Le faire ## cela l'amuse.

? De le faire ## cela l'amuse.

après permutation :

Cela l'amuse ~~//~~ de le faire.

* Cela l'amuse ~~//~~ le faire.

Ici encore l'utilisation de la règle : de $\rightarrow \emptyset$ régularise la situation.

6.3.4. Effacement de à et adverbes de lieu.

Un certain nombre d'adverbes de lieu ont la forme :

$$\underline{\text{Advl.}} = \underline{\text{à } N_1}$$

où $\underline{N_1}$ est un nom de lieu.

Dans :

Jean va à Paris.

Jean marche à Paris.

à $\underline{N_1}$ est en distribution complémentaire avec les pronoms y et où :

Jean y (va + marche).

Où Jean (va + marche)-t-il ?

L'endroit où il (va + marche).

Dans des exemples tels que :

Jean revient de Paris.

c'est le nom de lieu $\underline{N_1}$, seul, sans préposition, qui est en distribution complémentaire avec où :

D'où revient-il ?

L'endroit d'où il revient.

Les positions prépositionnelles de constituent donc une exception, si nous voulons décrire de manière unique, les adverbes de lieu à N_1 et les pronoms où :

avec : aller, marcher, ... à N_1 $\rightarrow$ où
avec : revenir, arriver, ... N_1 $\rightarrow$ où

Nous régularisons cette situation en convenant que la forme de base de :

Jean revient de Paris.(6)

est en fait :

* Jean revient d'à Paris. (acceptable d'ailleurs dans certains parlers),

et nous appliquerons la règle:

à $\rightarrow \emptyset$, dans le contexte : de ——.

Cette solution possède un autre avantage, elle permet de séparer divers types de compléments prépositionnels en de : la phrase :

Jean rêve de Paris.

se présente sous une forme très voisine de celle de :

Jean revient de Paris.

les deux groupes : de Paris, n'ont cependant pas les mêmes propriétés dans les deux phrases, nous avons les paires question-réponse suivantes :

(Q) : De quoi Jean rêve-t-il ?

(R) : De Paris.

tandis que :

(Q) : * De quoi Jean vient-il ?

(R) : * De Paris.

De même la question :

D'où rêve-t-il ?

n'est pas toujours considérée comme correcte, la question normale serait plutôt :

De quel endroit rêve-t-il ?

Nous pouvons donc considérer que nous avons affaire à un seul cas d'effacement de préposition :

Prép → Ø , dans le contexte : de ----

et :

Prép = à + de

Cette solution généralise la règle d'effacement du de, et ceci d'une manière déjà rencontrée (§ 6.1.); ainsi formulée, elle constitue une raison supplémentaire de considérer que dans une séquence de de, c'est le second de qui est effacé.

6.4. Effacement de Artg.

Les solutions proposées § 4.2. et § 5.2. pour la description de la négation et des déterminateurs indéfinis, consistaient à employer la règle :

Artg ⟶ Ø (dans certains contextes)

sans qu'il y ait effacement de préposition. La description des phénomènes suivants peut également comporter cette règle.

6.4.1. Formation de compléments de nom.

Certains groupes nominaux avec compléments de nom (par exemple possessifs) dérivent de phrases :

Jean a un livre.
⇒ le livre de Jean.

Divers problèmes se présentent ; en particulier les articles du nom complément direct, qui devient tête de groupe nominal, sont difficiles à relier : livre possède l'article un dans la phrase, et l'article le dans le groupe nominal ; par ailleurs la phrase :

Jean a le livre.

n'est pas interprétable sans un contexte où apparaîtrait le livre dont il est question, ce qui n'est pas le cas pour :

Jean a un livre.

De même (Dubois) entre :

L'Espagne a de la pyrite.

et :

La pyrite de l'Espagne.

nous avons un partitif : de la qui devient la (Artq).

Par contre le déterminoeur du sujet de la phrase semble se conserver lors de la transformation en complément de nom . Indépendamment

de cela, nous avons des groupes nominaux tels que :

La pyrite d'Espagne

où l'article ne figure pas après de.

Diverses solutions[7] sont possibles pour leur description, nous retiendrons la suivante : nous appliquerons à :

La pyrite de l'Espagne.

la règle : Artq -> Ø, dans le contexte : de ------N pays[8], ce qui fournit le groupe nominal correspondant .

6.4.2. Indéfinis pluriels et adjectifs .

Nous avons les exemples :

Il a vu des crimes horribles.

mais :

* Il a vu de crimes horribles.

Quand l'adjectif est préposé au nom, nous avons :

Il a vu des horribles crimes.

et :

Il a vu d'horribles crimes.

Ce phénomène de disparition de l'article ne se produit plus avec les partitifs singuliers :

* J'ai bu de bon vin.

Nous décrirons ce phénomène, au moyen de la règle[9] :

Artq plur -> Ø, dans le contexte gauche de et le contexte droit Adjectif (de ----- Adjectif).

Nous venons de voir que la position de l'adjectif détermine l'effacement de Artq plur ; si maintenant nous plaçons des groupes nominaux : GN = de Adjectif N, en position prépositionnelle de GN, nous obtenons :

* Il est accusé de d'horribles crimes,

forme à laquelle la règle :

de de ⟶ Ø

doit s'appliquer pour donner :

Il est accusé d'horribles crimes.

Le second exemple de Port-Royal démontre donc qu'il est indispensable, pour le seul phénomène initial de "cacophonie", de séparer la règle [RC] en deux règles :

Artq ⟶ Ø

et :

de de ⟶ Ø.

Nous avons tenté de généraliser l'emploi de ces règles à d'autres constructions, il doit être clair qu'une solution complète de ces problèmes met en jeu un grand nombre de phénomènes fondamentaux du français (nature des prépositions, nature de l'article, description du sujet, des compléments directs, etc..), nous n'avons fait que les effleurer, en insistant sur le fait que seul le cadre transformationnel déjà sous-jacent à la pensée des grammairiens de Port-Royal nous a permis de poser des problèmes de manière précise , et d'y apporter certaines solutions.

NOTES

(1) Nous n'expliciterons pas ici les différentes contraintes de genre et de nombre qui doivent être établies entre Dét et N, nous les supposerons satisfaites dans tous les cas. Les règles que nous donnerons s'appliqueraient encore si nous remplacions Dét N par N_{pr} (nom propre).

(2) Les prépositions sans et en présentent également un caractère exceptionnel : sans obéit aux mêmes règles que de, ce qui est vraisemblablement attribuable aux propriétés de négation que cette préposition possède (voir § 4); en impose d'autres contraintes aux déterminateurs ; il existe encore de nombreuses constructions où de se comporte encore différemment:

Plus Jean boit de vin, plus il est triste.

(3) Pour les raisons qui motivent la disposition de I et de pp voir Chomsky [1] ; d'autres formulations du passif, qui mettent en jeu divers facteurs pourraient être utilisées, mais elles n'affectent pas le raisonnement que nous donnons ici.

(4) Tout est également un prédéterminateur, il est en distribution complémentaire avec le partitif. Les prédéterminateurs, ont la propriété d'être également attachés au verbe, et peuvent d'ailleurs n'avoir que cette fonction adverbiale dans le cas de verbes intransitifs:

Jean dort (trop + peu + ...).
⟶ Jean a (trop + peu + ...) dormi,

Prédét apparait toujours après le verbe, mais quand celui-ci est à une forme composée (participe passé ou certains infinitifs non prépositionnels), une règle de permutation (facultative ou obligatoire suivant la nature de Prédét) peut intervenir.

Un certain nombre de substantifs comme : morceau, sorte, ... présentent des problèmes voisins de ceux des prédéterminateurs (Clédat).

(5) Il existe des contraintes de classe entre verbe et nom, qui pourraient être utilisées pour rendre compte des restrictions sur la présence du partitif. Ainsi le nom "métalinguistique" : fait est tel que :

Il a aimé ces faits.
* Il a voulu ces faits.

Remarquons encore que les phrases :

Il veut (le pain + la soupe + les fraises).

qui ne sont pas acceptables avec interprétation générique de l'article, le deviennent quand l'article défini possède une fonction référentielle qui rattache les trois substantifs au contexte de la phrase.

(6) La règle et sa motivation sont indépendantes du fait que nous avons utilisé des noms propres de lieu dans nos exemples, elles valent tout aussi bien pour un adverbe de lieu tel que : à la campagne, nous avons en effet :

? * Jean revient d'à la campagne.
⟹ Jean revient de la campagne.

où l'article générique est conservé.

(7) Il semble qu'il y ait une nuance de sens entre :

La pyrite de l'Espagne. ?

et :

La pyrite d'Espagne.

il serait possible d'en rendre compte en utilisant la transformation :

Cette pyrite provient d'Espagne.

—> La pyrite d'Espagne.

Cette solution n'élimine pas la règle :

Artg —> Ø , de ----- N_{pays}

qui s'appliquerait alors à :

Cette pyrite provient de l'Espagne.

Cette règle doit être limitée à certains groupes de GN (§ 6.3.4.):

La France a obtenu de l'Espagne des concessions importantes.

* La France a obtenu d'Espagne des concessions importantes.

(8) Il est vraisemblable que ces constructions mettent en jeu des noms de lieu N_1, plutôt que des noms de pays qui en sont un cas particulier.

(9) Une solution différente a été proposée par Sicard.

Bibliographie

ARNAULT et LANCELOT, C. Grammaire générale et raisonnée, Paris, 1660.

[1] CHOMSKY, N. - Syntactic Structures. Mouton, s'Gravenhage, 1957.

[2] CHOMSKY, N. - Cartesian Linguistics. Harper & Row, 1966.

CHOMSKY, N., SCHUTZENBERGER, M.P. - The Algebraic Theory of Context-Free Languages, dans : Computer Programming and Formal Systems, Ed. par Brafford et Hirschberg, North Holland Publ. Co., 1963.

CLEDAT, L. - La préposition et l'article partitifs. Revue de Philologie française. Tome 15, 1901, pp 81-131.

DUBOIS, J. - Grammaire transformationnelle et morphologie. Le français moderne (Avril et Juillet 1965).

GROSS, M. - Transformational Analysis of French Verbal Constructions. Rapport T.D.A.P., Université de Pennsylvanie (à paraitre, 1967).

[1] HARRIS, Z.S. - From Morpheme to Utterance. Language, 22, pp. 161-183, 1946.

[2] HARRIS, Z.S. - Cooccurrence and Transformations in Linguistic Structure. Language, 33, pp. 283-340, 1957.

ROSENBAUM, P.S. - The Grammar of English Predicate Complement Constructions. (Thèse de Doctorat, M.I.T., 1965).

SICARD, R.A. - Eléments de grammaire générale. Déterville, Paris, 1801.